

MARCHE N°2022012

**Mission de suivi-animation d'un POPAC sur la copropriété « Les Tilleuls »**

Avenant n°2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, URBANIS SAS, 1 place Jean Jaurès, 33000 BORDEAUX, SIRET 347 582 231 00226,

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2022012 relatif à la mission de suivi-animation d'un POPAC sur la copropriété « Les Tilleuls » signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et URBANIS SAS et notifié le 25/02/2022 ;
- L'avenant n° 1 conclu entre la société URBANIS SAS et la Communauté d'Agglomération du Niortais et notifié le 14 septembre 2022 ;
- la délibération du 16 décembre 2024 du Conseil d'Agglomération autorisant la signature de l'avenant n° 2.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION**

Le marché de mission de suivi-animation d'un POPAC sur la copropriété « Les Tilleuls » à Niort a été notifié au titulaire, la société URBANIS SAS, le 22 février 2022 pour une durée de 3 ans.

La mission ne pouvant être complètement réalisée dans cette durée, le présent avenant prolonge celle-ci d'un an, soit jusqu'au 21 février 2026.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant après avenant
Montant Total HT	76 110 €	16 855 €	92 965 €
TVA 20%	15 222 €	3 371 €	18 593 €
Montant Total TTC	91 332 €	20 226 €	111 558 €

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 3 annexes

- Avenant à la convention POPAC (CA du 18/11) et la délibération l'autorisant
- DPGF actualisée
- Planning actualisé

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....  
Le titulaire

A Niort, le .....  
Le représentant légal de la CAN